

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 AVRIL 2021

Date de Convocation : 02 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni à huis clos (pour cause mesures covid-19) au lieu habituel de ses sessions, sous la présidence de Monsieur GRIMAUD Mickaël, Maire.

Etaient présents : Mmes GIRARD Caroline, MAIRE Blandine.
MM. DEHOSTINGUE Cyprien, DEGROOTE Freddy,
GADRÉ Roger, LEVOIR Stéphane, MAGNIER Christophe,
SOMAZZI Laurent, SUEUR Charles, VANDOOOLAEGHE
Cédric.

Etait absent : Néant.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 FEVRIER 2021

Lecture du compte rendu de la réunion du 15 février 2021.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité des membres présents (11 voix pour) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

En début de séance, Monsieur GADRÉ Roger, conseiller municipal et doyen de l'assemblée, est nommé président avec l'accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Il est à noter que Monsieur le Maire s'est retiré de la salle lors du vote et n'a donc pas pris part au vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion du comptable, lequel a été approuvé préalablement au vote du compte administratif ;

Considérant que les données du compte administratif sont conformes à celles du compte de gestion du comptable ;

Considérant qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2020 en euros pour en permettre l'affectation et la reprise au budget 2021,

APPROUVE à l'unanimité des présents par dix voix pour, sous la présidence de Monsieur GADRÉ Roger, conseiller municipal, le compte administratif 2020 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 88 852,62 euros
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 170 710,74 euros
DEPENSES TOTALES : 259 563,36 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 26 300,57 euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 238 894,97 euros
RECETTES TOTALES : 265 195,54 euros

EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE : + 5 632,18 euros
RESTES A REALISER : - 27 974,38 euros
RESULTAT REPORTE : EXCEDENT : + 190 629,00 euros
RESULTAT CUMULE : EXCEDENT : 168 286,80 euros

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2019	Virement à la section d'Inv. (affectation du résultat)	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde restes à réaliser 2020	Chiffres 20 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A + 12 016,00 €		C - 62 552,05 €	D Dépenses Recettes 33 109,38 5 135,00	Recettes Moins Dépenses = E - 27 974,38 €	F = A + C + E - 78 510,43 €
Fonctionnement	A + 178 613,00 €	B 0,00 €	C + 68 184,23 €			G = A - B + C + 246 797,23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

A – B + C correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement.	
1 ^e) <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</u> (si G en excédent)	G = H + I + J 246 797,23 eur
Affectation obligatoire * à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068)	H 78 510,43 eur
Solde disponible affecté comme suit * affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	I 0
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	J 168 286,80 eur
Total affecté au compte 1068	H + I 78 510,43 eur
2 ^e) <u>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</u> (si G en déficit)	G
Déficit à reporter (ligne 002)	

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0

VOTE DES DEUX TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les deux taxes locales pour l'année 2021.

Les taux restent donc inchangés, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,64 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de la nomenclature M.14 de 138 605 euros.

BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2021. Celui-ci s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	165 402,93 €	} Total : 397 979 €
Chapitre 012	67 200 €	
Chapitre 65	55 234 €	
Chapitre 014	10 102 €	
Chapitre 66	10 382,23 €	
Chapitre 67	0 €	
Chapitre 022	0 €	
Chapitre 023	89 657,84 €	

Recettes

Chapitre 70	5 973 €	}	Total : 397 979 €
Chapitre 73	151 105 €		
Chapitre 74	44 367 €		
Chapitre 75	28 247 €		
Chapitre 013	0 €		
Chapitre 77	0 €		
Chapitre 002	168 286,80 €		

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 001	50 535,84 €	}	Total : 184 786 €
Chapitre 20	0 €		
Chapitre 21	66 284,62 €		
+ RAR	33 109,38 €		
Chapitre 16	34 856,16 €		

Recettes

Chapitre 001	0 €	}	Total : 184 786 €
Chapitre 10	87 639,43 €		
Chapitre 13	RAR 5 135 €		
Chapitre 16	2 353,73 €		
Chapitre 21	0 €		
Chapitre 021	89 657,84 €		

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal APPROUVE par onze voix pour, le budget primitif 2021.

SUBVENTION PLAISIR DE LIRE 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 50,00 € à l'association « Plaisir de Lire » ayant son siège social 38 rue des Tilleuls – 80540 GUIGNEMICOURT, dont dépend le fonctionnement de la bibliothèque de Bovelles.

La dépense sera inscrite au budget communal et imputée au chapitre 65, article 6574 (subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé).

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire fait le point sur les investissements qui sont à réaliser sur l'année en fonction des subventions accordées et des priorités.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Courrier subvention Département/FDE80 :

Monsieur le Maire informe qu'un courrier pour une aide à la modernisation de l'éclairage public et à l'installation d'un système de vidéoprotection a été envoyé en mairie. Le Conseil Municipal va déposer un dossier de subvention pour une éventuelle attribution.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,